

Camping BARETOUS-PYRENEES 3* - 64570 ARAMITS

- Tél : 05 59 34 12 21 - www.camping-pyrenees.com - email : atso64@hotmail.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

RESERVATION: Dès réception de votre demande de réservation, le contrat de location vous est adressé en deux exemplaires. Pour valider votre accord, vous devez retourner sous huitaine, les 2 exemplaires du contrat signés et accompagnés de l'acompte demandé.

L'accord de notre part est confirmé par retour de courrier contenant 1 exemplaire du contrat contresigné et la facture d'acompte. L'acompte est non remboursable et sera déduit du montant global du séjour.

Toutes les locations sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être sous-louées ou cédées.

MISE A DISPOSITION DE LA LOCATION : La location est disponible le jour de l'arrivée prévu par le contrat de location à partir de 15H, jusqu'au jour de départ prévu par le même contrat avant 10h.

REGLEMENT DU SEJOUR :

- Les locations de chalet, mobil-home ou de bungalow doivent être soldées au plus tard 4 semaines avant la date d'arrivée. Le règlement total est dû pour toute location intervenant moins d'un mois avant la date d'arrivée. Les modifications en sus du contrat (personne supplémentaire, animal par ex) seront réglées le jour de votre arrivée.

Modes de paiement acceptés : espèces, chèques bancaires ou postaux, chèques vacances ANCV, cartes bancaires, virement.

CAUTION POUR LES LOCATIONS : Les cautions (260€ et 40€ pour les chalets et mobil-homes, 260€ et 30€ pour les bungalows) sont établies de préférence en 2 chèques. Ils doivent être retournés en même temps que le solde de la location. Les cautions sont la garantie d'un hébergement propre et en bon état. Un inventaire est à votre disposition dans la location pour tout contrôle. Ces cautions sont restituées 8 jours après la fin du séjour sous réserve de matériel manquant ou endommagé et de la restitution d'un hébergement rangé et parfaitement propre.

INVENTAIRE DE LA LOCATION : A chaque changement de locataire, le camping effectue un inventaire détaillé de la location. Cet inventaire daté, est laissé sur place où vous pourrez le consulter. Il vous appartient de le vérifier lors de votre arrivée et lors de votre départ. Le barème de remboursement du matériel ou le tarif du forfait ménage sont disponibles à l'accueil.

ANNULATION : Toute réservation est définitive et nominative. Tout séjour interrompu du fait du vacancier pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement.

En l'absence de message télégraphié du campeur précisant qu'il a dû modifier la date de son arrivée, l'hébergement ou l'emplacement devient disponible 24 heures après la date de son arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé. Les messages téléphoniques ne sont pas admis.

Nous vous conseillons de prendre contact avec la FFCC qui dispose d'un contrat assurance annulation (FFCC ☎ 01 42 72 84 08)

En cas d'annulation de votre part, il vous sera retenu ou vous resterez devoir :

- A titre d'indemnité de rupture du contrat dans un délai supérieur ou égal à 15 jours avant la date prévue du séjour : montant égal à 25% du coût intégral du séjour
- A titre d'indemnité de rupture du contrat dans un délai inférieur à 15 jours avant la date prévue du séjour : montant total du séjour

Séjour retardé ou écourté : Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Dans le cas d'annulation pour des raisons incombant à la Société gérant le camping, le client obtiendra le remboursement de l'intégralité des sommes versées.

ANIMAUX DOMESTIQUES : Avec supplément. Se référer au tarif en vigueur. Seuls sont acceptés les chats et les chiens de moins de 15 Kg. Ceux-ci doivent être tenus en laisse en permanence et ne sont pas acceptés dans les lieux publics fréquentés par les vacanciers (épicerie, sanitaires, salle d'animation ...). Les propriétaires d'animaux devront se munir de leur carnet de vaccination à jour et justifier lors de leur arrivée au camping qu'ils sont convenablement assurés vis-à-vis des tiers. Les besoins doivent être faits à l'extérieur du camping. Dans le cas contraire, les souillures doivent être enlevées par leurs maîtres. Les animaux ne peuvent être laissés seuls dans les voitures, mobil-home, bungalow, caravane ou tente sur l'emplacement. Dans le cas d'une location, seuls les chiens sont tolérés et ne sont pas admis dans les chambres des locatifs.

SILENCE : la circulation des véhicules à moteur est limitée à 10km/h et est interdite dans le camping entre 22h30 et 8h. La barrière est fermée entre ces horaires. L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement. A partir de 23h, il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins.

REGLEMENT INTERIEUR : Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Celui-ci est affiché à l'entrée du camping ou remis sur votre demande à l'accueil.